

RAPPORT DE SITUATION (SITREP)

Pays : Burundi

Date du rapport : 29 juin 2021

Période couverte par le rapport : 22 au 29 juin 2021

Consultants en appui au pays : Mamadou Diouf, Hilaire Zon et Eloi Oboussoumi

Auteurs du rapport : Jean Marc Grégoire, Mamadou Diouf, Hilaire Zon et Eloi Oboussoumi

Tableau I : résumé de la campagne

Population totale du pays	11 215 578
Nombre total de districts sanitaires (DS)	47
Population ciblée par la CDM 2022	9 824 522
Échelle de la campagne (Nombre des DS cibles de la CDM)	41
Nombre total de MII, achat prévu pour 2022	6 385 939
Nombre de MII standard (quantité par bailleur)	1 738 842
Nombre de MII PBO (quantité par bailleur)	1 435 490
Nombre de MII IG2 (quantité par bailleur)	3 211 688
Date prévue pour la micro planification	ND
Date prévue pour la distribution	Juin 2022

Contexte :

En juin 2022, le Programme national intégré de lutte contre le paludisme au Burundi (PNILP) compte organiser une campagne nationale de distribution de MII sur le financement du Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme dans le cadre du NFM3. Bien que les résultats de la campagne de 2019 soient satisfaisants, le rapprochement du calendrier de la campagne associée à la perturbation de la chaîne logistique des MII et des intrants et à la lourdeur du mécanisme de paiement des activités (entre autres) de la campagne ont mis les acteurs de la campagne dans une situation très stressante. Ainsi, les défis identifiés au cours de la campagne ont été dressés pour être corrigés dans le futur lors de la prochaine campagne de 2022. Ces défis d'ordre technique, logistique (MII, intrants et carburant) et financier ainsi que les leçons apprises, sont détaillés dans le rapport final de la campagne.

Covid-19 : la préparation de la campagne de masse 2022 devra tenir compte du contexte de la pandémie de Covid-19 et des outils et stratégies de contingence actuelle en vigueur dans le pays.

Multi-produit pour la CDM 2022 : Depuis 2014, des tests de sensibilité des vecteurs aux insecticides sont régulièrement menés et une cartographie de la résistance des vecteurs du paludisme aux insecticides a été élaborée, ce qui a permis de stratifier correctement les interventions de prévention. Par conséquent, une stratification de la CDM 2022 a été effectuée donnant ainsi 4 zones cibles :

- une zone sans CDM (6 DS) car bénéficiant de la pulvérisation intra-domiciliaire (PID) et la distribution continue
- une zone avec MII PBO (9 DS)
- une zone avec IG2 (20 DS)
- une zone avec les MII conventionnelles (12 DS).

La campagne se déroulera dans 41 districts sanitaires (DS) sur les 47 et sera donc une campagne multiproduit dans le cadre de la gestion de la résistance des vecteurs aux insecticides. La campagne 2022, devrait être minutieusement préparée afin de redresser tous les défis identifiés, réussir la stratégie multiproduit adoptée par le pays et en alignement adéquat à la riposte au COVID-19 pour une couverture universelle maximale.

Situation globale de la planification et mise en œuvre de la campagne :

Les activités réalisées du 22 au 29 juin 2021 ont porté sur :

- Séance de travail organisée mardi 22 juin avec l'équipe du Burundi sur les aspects critiques/essentiels à discuter par thématique (logistique, SE, CSC, etc.) afin d'avoir les informations nécessaires pour le démarrage de la mise à jour des macroplans pour la CDM 2022 :
 - Participation PNILP, AMP, RBM et OMS ;
 - Principales conclusions/décisions :
 - Approche retenue : « **dénombrement en porte-à-porte suivi de la distribution aux sites fixes le lendemain** ».
 - Analyse des changements induits sur le nombre d'acteurs, le nombre de sites de distribution et impact budgétaire ;
 - Prendre en compte les besoins en EPI et intrants pour prévention COVID-19 (subvention C19RM) ;
 - Attention à porter aux spécificités des zones urbaines et Rurales dans le dénombrement et la distribution ;
 - Durée de l'activité 12 jours, la distribution commençant le deuxième jour du dénombrement pour permettre aux équipes de faire parvenir les fiches de dénombrement aux sites de distribution ;
 - Le quota de ménages est fixé à 20 par jour par relais à raison de 25 minutes par ménage ; pour les sites de distribution le quota est de 120 ménages par jour pour 360 MID à distribuer, un site étant alimenté par 6 relais ;
 - Utilisation des coupons à discuter (exemple du Cameroun) ;
 - Attention particulière pour la communication vu la nouveauté de la stratégie et l'introduction et la coexistence de tout nouveaux types de MID ;
 - Développer des messages adaptés à l'endroit des populations de sorte à éviter le développement d'une « sur préférence » d'un type de MID au détriment d'un autre, ou d'une peur injustifiée d'un type au profit d'un autre ;
 - Préparer des directives ou orientations claires sur les MID usagées ou non utilisables (recyclage, récupération...).
 - CDM 2022 cible 41 DS sur les 47 dont 6 qui sont déjà couverts par les PID : préparer les leaders et autorités de ces zones à accepter la décision de ne pas impliquer les 6DS et à convaincre et rassurer les populations de ces DS ;
 - Organiser les livraisons internationales avec une réception dans les régions et une mise en place vers les SD à 3 ou 2 jours avant le début de la CDM avec une possibilité de garder des stocks de sécurité au niveau communal.

- Bien prendre en compte la gestion des déchets (EPI, emballages...) ; faire l'inventaire des incinérateurs et s'informer davantage auprès des fournisseurs sur la nature des emballages individuels surtout pour les nouveaux types de MID.
- Microplanification : une approche décentralisée au niveau des DS avec encadrement par le niveau central, suivi d'une validation au niveau central.
- Développement des documents plan d'action et plan d'action logistique en cours entre consultants et points focaux PNILP ;
- Participation à l'appel hebdomadaire de l'AMP.

Défis majeurs :

- Opérationnalité/Coordination/réactivité des comités voire sous-comités ;
- Conduite de la stratégie multi produit ;
- Communication adaptée à la campagne multi produit et à la gestion des rumeurs et des craintes induites par le contexte de la pandémie à COVID-19 ;
- Communication ciblée pour les DS non enrôlés dans la CDM 2022 ;
- Paiement correct et dans les délais des acteurs ;

Semaine prochaine : période du 30 juin au 07 juillet 2021

- Poursuite des travaux (entre AMP et PF/PNILP) de développement du plan d'action et du plan d'action logistique adaptés à la nouvelle stratégie et au contexte de Covid-19 ;
- Organisation d'une séance de préparation des réunions du COPIL et du comité technique ;
- Programmation ce mardi 06 juillet, de la première réunion du COPIL ;
- Programmation de la première réunion du comité technique le 07 juillet ;
- Participation aux appels de AMP